

**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA RÉGION DE KATIVIK
pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014**

ENTRE

L'ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK
représentée par sa présidente et sa secrétaire
(ci-après appelé l'« ARK »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA
représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
représenté par le sous-ministre de la
Sécurité publique
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans la municipalité de Kativik pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ci-après appelée l'« Entente ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2013-2014.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.
2. Le sous-article 20.1 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.1 La somme maximale des coûts afférents aux services policiers financée par le Canada et par le Québec est établie, selon le budget figurant à

l'Annexe « A » de la présente entente, à 16 799 538 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre du présent exercice financier uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 2 418 000 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

3. Le sous-article 20.2 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

a) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme maximale des coûts afférents aux services policiers est de :

i) 8 735 760 \$ pour le Canada.

ii) 8 063 778 \$ pour Québec.

b) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme additionnelle exceptionnellement octroyée est de :

iii) 1 257 360 \$ pour le Canada.

iv) 1 160 640 \$ pour Québec.

4. Le sous-article 20.3 suivant est ajouté à l'Entente :

« 20.3 La somme additionnelle prévue par le sous-article 20.1 alinéa 2 sera versée sur réception des pièces justificatives pour les achats prévus à l'annexe « A » (Budget). Ces achats devront avoir été effectués avant l'échéance de la présente entente. »

5. L'Annexe « A » (Budget) de l'Entente est remplacée par l'annexe « A » (Budget) jointe à la présente entente.

6. Tous les autres termes et conditions de l'Entente continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR L'ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK



LA PRÉSIDENTE

signé le

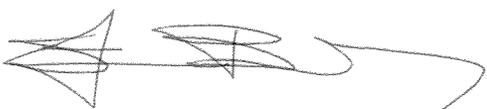
ET



LA SECRÉTAIRE

signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,



MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ET LA PROTECTION CIVILE

MAR 27 2014

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

31 MARS 2014

signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Somme maximale des coûts afférents aux services policiers

	2013-2014
Revenus	
Canada	8 735 760 \$
Québec	8 063 778 \$
Total	16 799 538 \$
Coûts estimés	
Salaires et avantages sociaux	8 661 728 \$
Frais de voyage	641 527 \$
Contrats	50 000 \$
Formation	150 000 \$
Télécommunications	225 035 \$
Location de matériel de bureau	39 895 \$
Utilisation de véhicules	514 078 \$
Frais d'administration	1 007 972 \$
Frais de location	37 440 \$
Frais de location poste de police	2 010 243 \$
Frais d'indemnités de logement	930 649 \$
Frais de location de logements	454 770 \$
Achat d'équipements/programme de prévention	128 000 \$
Recherche sauvetage	2 500 \$
Transport de détenus	1 200 000 \$
Service de gardiennage	745 701 \$
Total	16 799 538 \$

Somme additionnelle exceptionnellement octroyée

	2013-2014
Revenus	
Canada	1 257 360 \$
Québec	1 160 640 \$
Total	2 418 000 \$
Coûts estimés	
Détention détenus	466 000 \$
Voyage/transport	63 890 \$
Formation ENPQ	105 550 \$
Coût de transport marchandises	8 600 \$
Télécom	11 360 \$
Formation discipline	107 500 \$
Entretien des véhicules/pièces	186 500 \$
Nettoyage et produits	63 340 \$
Location de véhicules	40 730 \$
Transport de détenus	203 890 \$
Frais d'administration	1 160 640 \$
Total	2 418 000 \$